



LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SONT-ELLES DANS LE VISEUR DU CINÉMA ?

Valérie Glaude

Analyse ASPH 2021

Éditrice responsable :

Ouiam Messaoudi

ASPH a.s.b.l.

Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0416.539.873

RPM – Bruxelles

IBAN : BE81 8778 0287 0124



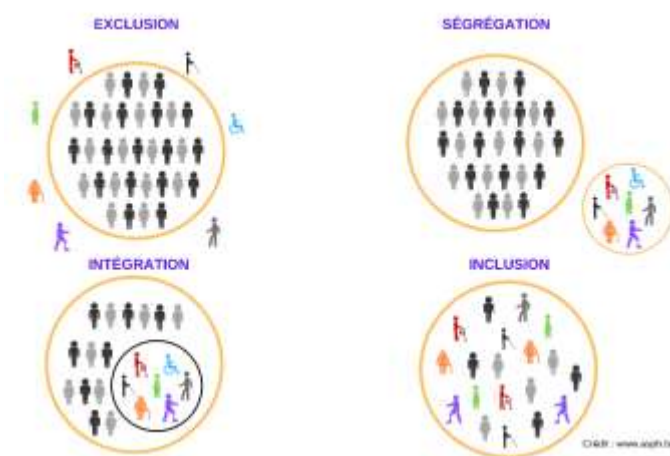
INTRODUCTION

Pourquoi montrer le handicap ? En quoi le handicap en image est un sujet auquel nous devrions accorder de l'importance ?¹

Selon Vincent Fries², pendant des siècles, et encore à l'heure actuelle, les personnes en situation de handicap étaient cachées, mises à l'écart dans des centres. Il explique que d'une certaine façon, les personnes en situation de handicap étaient les rebus de la société or ce sont des humains comme les autres. Il poursuit en constatant que dès lors, il faut de la visibilité, il faut que le handicap fasse partie intégrale de la société. Il parle d'inclusion. C'est-à-dire, permettre à chacun.e de vivre dans une communauté et d'en recevoir les aides et soutiens nécessaires. Une communauté dans laquelle personne n'est mis à l'écart, dans laquelle chacun.e à son mot à dire, chacun.e peut s'exprimer. S'exprimer cela passe aussi par une présence dans les médias, poursuit-il et les personnes en situation de handicap y ont donc toute leur place.

« Reconnaître la réalité des personnes en situation de handicap et ne pas les laisser isolées », c'est essentiel pour Vincent Fries. Ce dernier souligne l'importance du cinéma qui peut aider à la démystification en montrant le handicap tel qu'il est, en cassant les préjugés. En effet, le cinéma est un vecteur qui peut montrer que le handicap est une caractéristique de la personne et non pas un problème.

Ainsi, l'inclusion implique le fait de faire partie d'un tout, d'être inclus, d'appartenir à un groupe. Cela implique une acceptation inconditionnelle de la personne en situation de handicap, sa participation active, et surtout le fait de ne pas devoir prouver ce qu'elle peut faire avant d'être admise à participer. Le terme d'inclusion s'oppose donc à celui d'intégration qui signifie qu'un groupe invite un autre groupe à le rejoindre³.



¹ GAMP « Dossier Handicap en images ». Disponible à cette adresse

https://www.gamp.be/shared/file/nosdossiers/GAMP_DossierHandicapEnImages.pdf, consulté le 15.10.2021.

² Vincent Fries, licencié en psychologie et en Communication sociale de l'Université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve, atteint de myopathie. Actif dans le domaine associatif et politique concernant le handicap physique et est membre à titre personnel, de plusieurs associations représentatives de personnes en situation de handicap. Disponible à cette adresse <https://www.editions-eres.com/nos-auteurs/60405/fries-vincent>, consulté le 18.10.2021.

³ Pour aller plus loin sur la notion d'inclusion, lire notre analyse : « Exclusion, intégration, inclusion : des modèles de société derrière des mots ». 2020. <https://www.asph.be/wp-content/uploads/2020/10/8-Analyse-Ma%C3%AF-Int%C3%A9gration-inclusion.pdf>

Les personnes en situation de handicap sont-elles dans le viseur du cinéma ?

Le Cinéma et la représentation du handicap⁴

Le Cinéma, 7^e art, est apparu au début du 20^e siècle. Si pendant la première moitié du 20^e siècle, le thème du handicap n'a pas été souvent abordé, il a cependant été présent, mais pour susciter la peur, l'admiration ou encore le comique. Les personnes en situation de handicap apparaissant toujours singulières, pas vraiment comme les autres.

Durant la seconde moitié du 20^e siècle, le thème du handicap est devenu plus présent en suscitant les films reconnus à travers des récompenses tels les Oscars et les Césars, mais il faudra attendre la fin du 20^e siècle et le début du suivant pour qu'enfin un nouveau paradigme s'exprime à travers lequel une personne en situation de handicap est un citoyen comme un autre.

Ainsi en 2011, le film « Intouchable »⁵ propose un nouveau regard sur le handicap en suggérant aux spectateurs.trices non pas d'admirer, de craindre ou de plaindre, mais d'entrer en empathie avec un personnage en situation de handicap.

À partir de ce moment-là, le handicap n'est donc plus un stigmaté inavouable tellement terrifiant qu'on le cache ou qu'on le sublime. Reste à savoir comment ce changement de représentation pourra interagir avec un souci de mieux prendre en compte le handicap et si cette transformation de perception a des conséquences pratiques.

Forces et faiblesses des images

« La multiplication des images où apparaissent des personnes en situation de handicap crée de la proximité, mais ne nous livre que des messages très partiels de leur expérience vécue.

Plus que par le passé, les personnes en situation de handicap occupent l'espace public. Elles se sont dotées d'instruments associatifs construisant une reconnaissance accrue. Elles font l'objet de politiques publiques émanant de l'État, mais aussi de collectivité. Elles ont des contacts croissants avec le milieu du travail par l'intermédiaire d'aides à la formation et à l'insertion professionnelle. Des savoirs médicaux contribuent à une meilleure connaissance de leur spécificité. Si par empathie, l'image nous donne accès à la personne en situation de handicap par la proximité qu'elle génère, cela nous touche, mais ne nous permet pas de ressentir les difficultés liées au handicap et à l'expérience vécue. L'image est un pauvre substitut à l'absence de liens sociaux.

Par l'image, les personnes en situation de handicap sont enfermées dans la représentation. »⁶

Cependant, l'exceptionnel succès du film « Intouchable » révèle la force du cinéma lorsqu'il s'agit de sensibiliser le grand public à une problématique sociétale, car il est un loisir populaire, accessible au plus grand nombre. Il touche toutes les populations et toutes les classes sociales. C'est un loisir universel. Le Cinéma

⁴ Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. « Le Cinéma et la représentation du handicap », 18.05.2016. Disponible à cette adresse <http://www.academie-sabl-dijon.org/2016/05/18/le-cinema-et-la-representation-du-handicap/>, consulté le 14.10.2021.

⁵ Analyse de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée, « L'autisme au cinéma ou comment faire évoluer les mentalités », 2015, Valérie Glaude. Disponible à cette adresse <https://www.asph.be/analyses-2015-autisme-au-cinema>, consulté le 15.10.2021.

⁶ Cairn-info Matières à réflexion, « Art, handicap et représentations : force et faiblesse des images », Alain Blanc, 2005. Disponible à cette adresse <https://www.cairn.info/revue-reliance-2005-3-page-70.htm>, consulté le 15.10.2021.

permet d'aborder les thématiques les plus diverses pour ensuite susciter auprès des spectateurs.trices débats et questionnements.

Le Crippling up : à quand plus d'acteurs en situation de handicap ?⁷

Oui, le handicap est de plus en plus représenté au Cinéma. Oui, le sujet est populaire. Pourtant, bien rares sont les comédiens.nes en situation de handicap. Pas étonnant que le récent film « Tout le monde debout » fasse polémique. Le personnage en fauteuil est joué par une personne valide, Alexandra Lamy. Le fait de faire jouer des rôles de personnes en situation de handicap par des personnes valides est une pratique très répandue et aux États-Unis, cela s'appelle du « Crippling up ».

Pourquoi la profession ne compte-t-elle pas plus de personnes en situation de handicap ?

« Être acteur, c'est un métier » avait écrit Frank Dubosc⁸ sur Twitter pour justifier son choix. Comme si des personnes en situation de handicap ne pouvaient pas exercer ce métier. Si cette pratique a du bon en rendant visible au cinéma une cause grâce à des acteurs.trices connu.e.s, elle ne donne pas la chance à des acteurs.trices en situation de handicap de se faire connaître.

Dans cette réponse courte, on voit qu'il ne lui vient à priori pas à l'idée qu'on puisse être une personne en situation de handicap et acteur.trice. Ce qui est interpellant, c'est que dans notre société, les personnes en situation de handicap on ne les voit quasi nulle part. Pourtant, en Belgique, 9% de la population adulte⁹ se trouve en situation de handicap. Ceci représente approximativement 660 000 personnes. Parmi ces personnes, 80% sont d'ailleurs en situation de handicap invisible.

La question économique est au cœur du débat : monter un film, cela représente un budget. Le faire avec un.e acteur.trice en situation de handicap qui n'est pas populaire, c'est prendre un risque. Ce raisonnement est un cercle vicieux, car comment les acteurs.trices en situation de handicap ont-ils.elles la possibilité de devenir populaire si on ne leur donne jamais de rôle ?

À ce titre, le film « Le Huitième jour » fait office d'exception. Pour ce film de Jaco Van Dormael sorti en 1996, Pascal Duquenne¹⁰, totalement inconnu du grand public avant de tourner, a su profiter de la notoriété de Daniel Auteuil pour nous démontrer son talent d'acteur et faire de ce film un véritable succès.

Ces prises de position et de choix dans les castings nous semblent révélatrices du manque de crédit accordé aux personnes en situation de handicap qui travaillent, qui plus est dans un milieu artistique. Pourtant, ces personnes doivent pouvoir s'autoreprésenter. Cette autoreprésentation couvre tous les domaines de la vie, dont l'expression artistique. Pour participer à visibiliser le handicap, il ne faut dès lors pas se contenter d'en faire un sujet de film, mais bien de pratiquer une inclusion pleine et entière dans toutes les étapes de sa réalisation.

⁷ Slate, « Le « crippling up », ou le malaise des handicapé joués par des valides à l'écran », Vincent Bresson, 14.12.2020. Disponible à cette adresse <http://www.slate.fr/story/197918/cinema-films-series-handicap-acteur-valide-cripping-up-probleme-discrimination-validisme>, consulté le 15.10.2021.

⁸ Frank Dubosc est un humoriste, acteur, scénariste et réalisateur français.

⁹ 63,94% de 11,46 millions d'habitants, soit 7.327.524 personnes de 15 à 64 ans. Disponible à cette adresse <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codePays=BEL&codeTheme=1&codeStat=SP.POP.1564.TO.ZS>.

¹⁰ Pascal Duquenne est un acteur belge, atteint de Trisomie 21. Il obtient en 1996, le Prix d'interprétation masculine du Festival de Cannes pour son rôle dans le film « Le Huitième jour ».

Les personnes en situation de handicap sont-elles dans le viseur du cinéma ?

Les comédiens.nes en situation de handicap ont-ils.elles leur place sur le grand écran ?

« Ce qui est essentiel, c'est que l'acteur.trice soit au plus près de la vérité du rôle joué, mais il.elle ne doit pas pour autant nécessairement l'incarner dans sa vie de tous les jours. Si un acteur.trice doit jouer une personne souffrant d'un cancer, faut-il vraiment qu'il.elle en soit atteint.e ? Pour faire un film sur un serial killer, faut-il faire son casting en prison ?

Les comédiens.nes avec un handicap visible sont rares et souvent ils.elles ne répondent qu'aux offres ou le personnage a les mêmes problématiques qu'eux.elles. Être en situation de handicap ne donne pas forcément un talent inné pour jouer une personne en situation de handicap ou pour jouer tout court. Pour autant, il est important que les castings soient ouverts à tous et que chacun.e puisse avoir sa chance. ¹¹ »

L'optimisme est de mise, car le nombre de praticiens.nes avec un handicap qui se forment aujourd'hui évolue. Encore faut-il sensibiliser les réalisateurs.trices, les metteurs.euses en scène et directeurs.trices de casting.

Luc Boland¹² est le père de Lou, un adolescent atteint du syndrome de Morsier¹³. Il est réalisateur entre autres du film « Lettre à Lou¹⁴ ». Il est également le fondateur de l'« Extraordinary Film Festival¹⁵ » et de la plateforme « Annonce Handicap¹⁶ ».

« Tant que le handicap sera tabou, il sera absent du grand écran » - Luc Boland¹⁷

Luc Boland constate que le handicap est peu présent à l'écran, car selon lui : « *Le cinéma reste avant tout un business, c'est un art qui coûte très, très cher. Un téléfilm de 90 minutes, c'est 1 million d'euros. L'engagement financier est tel qu'on veut prendre le minimum de risque. La question de prendre un acteur porteur de*

¹¹ Handicap.fr, « 7^e art : les comédiens handicapés ont-ils leur place ? », 19.02.2020. Disponible à cette adresse <https://informations.handicap.fr/a-music-sia-comedien-handicape-parsat-30373.php>, consulté le 16.10.2021.

¹² Luc Boland, cinéaste, filme son fils Lou depuis sa naissance, en 1998. Rapidement, il apprend que son enfant est aveugle de naissance et atteint d'une maladie orpheline. En accord avec sa famille, il décide de réagir et crée, en 2003, un blog Internet. Ce « journal sur le web » relate la vie quotidienne de Lou, puis décide de monter un film à partir de ses images.

¹³ Le Syndrome de Morsier est une malformation du cerveau provoquée par des facteurs qui se sont probablement manifestés durant la cinquième ou sixième semaine de la grossesse. Disponible à cette adresse <https://fondationlou.com/le-syndrome-de-morsier/quest-ce-que-le-syndrome-de-morsier/>, consulté le 15/10/2021.

¹⁴ « Lettre à Lou » – 2006, Luc Boland, Boomerang Pictures, Belgique.

¹⁵ The Extraordinary Film Festival est un festival international de films autour du handicap. Ce festival a été créé par Luc Boland. Disponible à cette adresse <https://www.cap48.be/2019/10/30/quand-le-handicap-fait-son-cinema-the-extraordinary-film-festival/>, consulté le 15/10/2021.

¹⁶ La Plateforme Annonce Handicap est une association sans but lucratif fondée en novembre 2010. Elle est née d'une initiative personnelle de la Fondation Lou en septembre 2007. Disponible à cette adresse <https://www.plateformeannoncehandicap.be/>, consulté le 16/10/2021.

¹⁷ Interview Mont des Arts « La place des handicapés dans le cinéma et les arts de la scène : https://www.youtube.com/watch?v=3VACk7TcU3c&ab_channel=BX1

Les personnes en situation de handicap sont-elles dans le viseur du cinéma ?

handicap ou pas se pose dans cette logique commerciale. Pour « Intouchable », si on avait pris une vraie personne tétraplégique, le film n'aurait jamais eu le même succès ».

Il poursuit avec un autre exemple : *« Campeones », un film espagnol que nous avons sélectionné a le meilleur box-office 2018 en Espagne. Il a reçu 3 goyas, équivalents des césars. Ce film est un bijou et n'est pourtant pas distribué en Belgique tout simplement par manque d'audace. La production mondiale étant colossale, il est plus facile, plutôt que d'amener un film qui peut faire peur parce qu'on va parler du handicap, de miser sur autre chose de plus commercial pour être sûr que le public vienne en salle ».*

Il ajoute également que la proportion des personnes en situation de handicap est de 10 à 15 % dans notre société. Or le handicap à l'écran ne représente que 1,5 %. Selon lui : *« il faudrait un déclic, être capable de rendre le handicap davantage grand public. D'autres pays sont plus avancés que nous en la matière. La production audiovisuelle parlant du handicap est nettement plus riche en France, en Angleterre et en Espagne ».*

Selon Luc Boland, la Fédération Wallonie-Bruxelles est à la traîne : *« Il faut dire qu'il y a une certaine fragilité de notre marché représenté par un territoire minuscule si on le compare au marché français ou britannique. Il faut sortir du tabou autour du handicap en osant le politiquement incorrect. Je pense que c'est la clé pour rendre accessible au grand public, le handicap et ne pas rester accroché à la thématique du handicap dans des contextes bien précis. Les producteurs de films ne pensent pas à donner un rôle principal dans une fiction à une personne en situation de handicap. Il faut être capable de banaliser le handicap et éviter d'être complaisant. Par exemple, nous avons programmé un court métrage qui raconte l'histoire d'un braqueur sourd. Du coup, il a besoin d'un interprète en langue des signes pour se faire comprendre par ses victimes. On s'attendait à ce que la Communauté des sourds puisse être choquée, mais c'est tout le contraire qui se passe. Ce genre de films font du bien à la Communauté et intègrent la thématique du handicap auprès du grand public ».* Notre association revendique, sensibilise au quotidien l'enjeu de la place de la personne en situation de handicap dans la société. Devons-nous aller plus loin en sanctionnant et imposant des quotas comme dans le secteur de l'emploi pour tenter d'avoir plus de personnes en situation de handicap sur le marché du travail ? Devons-nous rappeler constamment la convention ONU¹⁸ Personnes Handicapées et le principe d'action « Rien sur nous sans nous » afin d'activer l'autodétermination de notre public, l'autoreprésentation et la consultation active de celui-ci dans les matières qui le concernent ?

La mise en place de quotas pour le secteur audiovisuel serait pour Luc Boland une solution qui serait difficile : *« ça me semble compliqué à mettre en place même si en ce qui concerne la présence des femmes en politique cela s'est avéré utile. Je pense en revanche qu'il y a des outils concrets à mettre en place. On devrait pouvoir par exemple, intégrer la diversité au niveau du cahier de charges des diffuseurs, comme le contrat de gestion de la RTBF. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique et je pense que le handicap n'est pas encore véritablement à l'ordre du jour ».* C'est en cela que le travail de lobbying politique des associations telles que la nôtre est et reste indispensable. La participation des personnes en situation de handicap l'est tout autant. En effet, impliquer ce public dans les projets de notre asbl est au centre de nos préoccupations . Nous parlons donc d'inclusion universelle, qui passe notamment par le fait de prendre sa place de citoyen.ne à part entière, de se faire un avis et d'être en mesure de le partager. Les personnes en situation de handicap, de maladie grave et invalidante ont énormément de connaissances à apporter à la société et sont les plus à même d'exposer leur situation et leurs besoins, plus que quiconque. Avoir accès à sa propre Histoire est capital pour exercer ses droits. En qualité d'association de défense de ce public, nous devons assurer un rôle d'information,

¹⁸ Nation Unies (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées. Disponible à cette adresse <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>, consulté le 15/10/2021.

de sensibilisation et de mise à dispositions d'outils, comme notre site du Centenaire du handicap¹⁹ qui a vu le jour à l'occasion des 100 ans de l'ASPH en 2020 et qui donne la parole aux personnes en situation de handicap ainsi qu'au grand public.

Quant à sa perception des évolutions sur le traitement du handicap dans les médias, Luc Boland précise : « *Si la Fédération Wallonie-Bruxelles est en retard, on constate quand même une augmentation du volume de productions audiovisuelles à l'échelle mondiale. En 10 ans, on est passé de 120 films à 830 films en sélection lors de notre festival. On mesure donc un intérêt de plus en plus marqué par les producteurs sur la thématique du handicap. Je pense que là où ça bouge beaucoup, c'est sur internet. Les chaînes « Youtube » offrent un monde des possibles pour les productions alternatives qui deviennent in fine grand public. Ce type de plateformes ont permis l'émergence de personnalités fortes sur le web qui ont gagné de la notoriété dans le cadre du handicap et qui ont ensuite été récupérées par les médias traditionnels* ». Ainsi, nous pouvons dire que les personnes en situation de handicap sont bien présentes dans les médias, mais dans le viseur de Cinéma, le sont-elles ? Par ailleurs, nous soulignons que cette « bonne » représentation est toute relative. Il serait difficile de la déterminer à l'aide de critères objectifs. Par ailleurs, la qualité de cette représentation est inégale : figuration, autoreprésentation, rôle qui donne une vision lisse du handicap, choix des sujets traités, etc. Quand Luc Boland fait écho à YouTube, nous pensons également aux émissions de télé-réalité dont le sujet est le handicap. Nous pouvons nous questionner : est-ce vraiment une « bonne » représentation du handicap ²⁰?

CONCLUSION

Si la production cinématographique traitant du handicap a connu une forte augmentation au cours des 10 dernières années, c'est aussi parce que le public est désormais prêt à aller voir ce genre de film. « Intouchable » a certainement fait un peu basculer les choses, on a pensé que cela allait révolutionner l'image du handicap et même si ce n'est pas flagrant, cela a néanmoins ouvert les esprits.

Le choix de certains réalisateurs d'abandonner le registre dramatique longtemps associé au handicap au profit de celui, plus léger, mais aussi plus rentable, de la comédie a contribué à toucher un plus large public.

Mais si l'on ne peut que se réjouir que les films sur le handicap occupent les écrans, en revanche, il est dommage qu'aussi peu d'acteurs.trices en situation de handicap soient à l'affiche.

En effet, la plupart des rôles de personnes en situation de handicap sont joués par des acteurs.trices valides. Un constat qui interroge sur les moyens déployés par l'industrie cinématographique pour l'inclusion : les préjugés à l'encontre des personnes en situation de handicap persistent et les plateaux de tournage ne disposent pas toujours d'équipements adaptés.

La question de la promotion des personnes en situation de handicap nécessite de s'inscrire dans plusieurs types de politiques. Le déficit de visibilité est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs : il faut accompagner dès l'amont.

Alors quand nous savons que le Cinéma est le reflet de la société puisqu'il s'alimente de nos quotidiens, préjugés et représentations, nous nous devons de faire la promotion des films qui abordent la question du

¹⁹ Pour plus d'informations sur notre campagne : <https://www.asph.be/campagne-2020-le-centenaire-du-handicap/>

²⁰ Lire à ce sujet notre analyse « La télé-réalité : un moyen pour déconstruire les stéréotypes ? » 2018.

<https://www.asph.be/analyse-2018-la-telerealite-un-moyen-pour-deconstruire-les-stereotypes%e2%80%89/>

Les personnes en situation de handicap sont-elles dans le viseur du cinéma ?

handicap en accompagnant les auteurs.trices, les artistes, en soutenant financièrement la production de leurs films, et en augmentant leur visibilité sur les écrans.

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02/515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le contact center est accessible de 9h30 à 11h00 aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Région wallonne ou bruxelloise. Il suffit de cliquer sur le logo "Relais Signes" du site de l'ASPH. L'ASPH prend en charge le coût de l'interprète. Pour s'assurer de la présence d'un interprète, il peut être utile de vérifier les horaires sur le site de Relais Signes.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Les personnes en situation de handicap sont-elles dans le viseur du cinéma ?

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be